



Saint-Thurial

# Cantine / Périscolaire matin et soir / Mercredi / Vacances

## Année 2025-2026 : rappel des principales règles

	Interlocuteur	Réservation	Facturation	Tarifs	Pénalités*
Cantine scolaire	<b>MAIRIE</b> <a href="mailto:affaires.diverses@stthurial.fr">affaires.diverses@stthurial.fr</a>	Jour ouvré précédent <b>avant 9h00</b>  Sauf pour les repas spéciaux : <b>le mardi de la semaine précédente avant 9h00</b>	Prix unitaire par repas	Cf grilles des tarifs	Enfant non inscrit = prix du repas +3€ Enfant absent = prix du repas
Périscolaire matin et soir	<b>UFCV</b> <a href="mailto:accueildeloisirs.saintthurial@ufcv.fr">accueildeloisirs.saintthurial@ufcv.fr</a>	<b>Pas de réservation</b>	Au ¼ d'heure	Cf grilles des tarifs	Aucune
Mercredi dont repas (hors vacances)	<b>UFCV</b> <a href="mailto:accueildeloisirs.saintthurial@ufcv.fr">accueildeloisirs.saintthurial@ufcv.fr</a>	<b>Cf règlement UFCV</b>	A la demi-journée ou à la journée (+ prix du repas)	Cf grilles des tarifs	Cf règlement UFCV
ALSH vacances dont repas	<b>UFCV</b> <a href="mailto:accueildeloisirs.saintthurial@ufcv.fr">accueildeloisirs.saintthurial@ufcv.fr</a>	<b>Cf règlement UFCV</b>	A la demi-journée ou à la journée (+ prix du repas)	Cf grille des tarifs	Cf règlement UFCV



Cette fiche est une **synthèse des différents projets pédagogiques et règlements qu'il appartient à chaque famille de consulter**. Elle ne contient pas tous les éléments que les responsables légaux doivent connaître.

Il vous appartient de prendre connaissance des différents projets pédagogiques et règlements mis à disposition sur le portail familles ou sur le site internet de la commune rubrique EDUCATION/JEUNESSE.



Saint-Thurial

# Cantine / Périscolaire matin et soir / Mercredi / Vacances

## Année 2025-2026 : tarifs

UFCV

Tranche A	QF > 1900 €
Tranche B	QF de 1601 € à 1900 €
Tranche C	QF de 1401 € à 1600 €
Tranche D	QF de 1201 € à 1400 €
Tranche E	QF de 1000 € à 1200 €
Tranche F	QF < 1000 €

### IMPORTANT !

\* La tarification à 1 € pour les familles les plus modestes est rendue possible grâce au dispositif de l'Etat intitulé « la tarification sociale des cantines ». Ce dispositif prévoit le versement d'une subvention de 4 € pour chaque repas servi à 1 €. La recette réelle pour la collectivité est donc de 5 €.

Attention : Si le soutien de l'Etat devait être supprimé, la commune serait dans l'obligation de revoir l'ensemble des tarifs.

	REPAS		MERCREDI ET VACANCES		MATIN ET SOIR
	Maternelle	Elémentaire	Journée	Demi-journée	Tarif horaire payable au ¼ d'heure
Tranche A	5.14	5.22	17.10	13.53	1.8168
Tranche B	4.80	5.02	14.24	11.18	1.7308
Tranche C	4.46	4.68	12.40	9.85	1.6444
Tranche D	4.12	4.34	10.57	8.53	1.5580
Tranche E	3.78	4.00	8.73	7.20	1.4712
Tranche F	1.00*	1.00*	6.90	5.88	1.3848
<i>Tranche A - Hors commune</i>	5.55	5.63	25.26	17.61	1.9468
<i>Tranche B - Hors commune</i>	5.21	5.29	22.40	15.26	1.8604
<i>Tranche C - Hors commune</i>	4.97	4.95	20.56	13.93	1.7744
<i>Tranche D - Hors commune</i>	4.53	4.61	18.73	12.61	1.6876
<i>Tranche E - Hors commune</i>	4.19	4.27	16.89	12.27	1.6012
<i>Tranche F - Hors commune</i>	1.00*	1.00*	15.06	10.98	1.5152
PAI – Repas non fourni tranches A, B, C, D, E	2.50	2.50			
PAI – Repas non fourni tranche F	1.00*	1.00*			